

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

DEMANDE DE DÉROGATION

(cocher le niveau de classe à la rentrée 2024/2025)

- Admission en 5^{ème}
 Admission en 4^{ème}
 Admission en 3^{ème}
 Admission en 6^{ème} (hors procédure Affelnet)

DOSSIER À TRANSMETTRE AU COLLÈGE DE SECTEUR :

- **avant le 31 mai 2024** délai de rigueur, pour les élèves déjà scolarisés en Seine-et-Marne
- tout au long de l'année pour les élèves qui emménagent en Seine-et-Marne

NOM - PRÉNOM de l'élève :

Date de naissance : GARÇON FILLE

Etablissement fréquenté en 2023/2024 :

Commune : Classe.....

Langue vivante 1 :Langue vivante 2 :

Nom du collège de secteur :Commune :

Nom du collège sollicité :Commune :

Je soussigné(e)

Représentant légal Personne en charge de l'élève Lien avec l'élève :

domicilié(e): Téléphone fixe :

..... Téléphone portable :

CP : ville : Mél :@.....

sollicite une dérogation de secteur au titre de la rentrée scolaire 2024/2025 pour l'élève précité.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités des collectivités locales, le président du Conseil général arrête le périmètre de recrutement des collèges publics.

Les élèves résidant dans ce périmètre sont affectés de plein droit dans leur collège de secteur. La famille peut cependant solliciter une dérogation pour un autre collège de Seine-et-Marne en déposant ce formulaire accompagné **obligatoirement** de toutes les pièces demandées auprès du principal du collège de secteur qui accusera-réception de la demande et la transmettra au principal du collège sollicité.

La demande pourra être satisfaite dans la **limite des capacités d'accueil restant disponibles après affectation de tous les élèves prioritaires du secteur** et sous réserve que la **décision d'orientation émise par le chef d'établissement d'origine soit conforme à la demande déposée par la famille.**

L'absence de documents ou d'information fait obstacle à l'instruction de la demande.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera déclaré irrecevable, la demande sera refusée.

Joindre impérativement à votre demande :

- un justificatif de domicile au nom des représentants légaux (facture EDF, GDF, EAU, ou quittance de loyer) hors facture de téléphone.

- les pièces justificatives selon le motif de la demande (tableau ci-dessous)

Les demandes de dérogations sont instruites dans le respect de l'ordre des priorités retenues au niveau national mentionnées ci-dessous (Le rang n° 1 constitue le niveau prioritaire le plus élevé).

Cocher Le(s) Motif(s)*	Motifs de la demande	Pièces justificatives obligatoires
	① Élève souffrant d'un handicap.	<u>Notification de la décision de la CDAPH</u> ou tout autre document attestant du handicap.
	② Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	<u>Certificat du médecin traitant et/ou avis du médecin scolaire</u> (chaque demande fera l'objet d'une expertise par le médecin-conseiller technique départemental)..
	③ Élève susceptible d'être boursier sur critères sociaux.	<u>Notification d'attribution de bourse</u> ou à défaut <u>l'avis d'imposition ou de non-imposition 2023</u> (cf. plafonds de ressources ci-dessous).
	④ Élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité de l'année scolaire 2023/2024 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (<u>hors classe de 3^{ème}</u>) et copie du livret de famille.
	⑤ Élève dont le domicile est limitrophe du collège hors secteur sollicité.	- Tout document utile permettant d'évaluer les distances domicile-collège secteur domicile-collège sollicité (itinéraire internet, plan...).
	⑥ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier (SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES et LANGUES VIVANTES RARES UNIQUEMENT : chinois, portugais, russe).	Pas de pièce justificative mais demande soumise à la réussite aux tests et/ou l'avis de la commission départementale. L'admission en classes à horaires aménagés et en sections internationales relève d'un recrutement spécifique et n'est donc pas dérogatoire (pour le niveau 6^{ème} exclusivement).
	Autre : Les demandes de dérogation formulées au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites. Les situations exceptionnelles seront étudiées au cas par cas par la Directrice Académique.	Un courrier motivant la demande, accompagné de tout document que vous jugerez utile. Attention : la classe bilingue n'est pas dérogatoire.

*les motifs ne sont pas cumulables, seul le motif justifié le plus prioritaire sera retenu.

PLAFONDS DE RESSOURCES (APPLICABLES POUR L'ÉVALUATION DU CRITÈRE N°3 « BOURSIER »

(à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022)

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	PLAFOND ANNUEL (en euros) à titre indicatif
1 enfant	16 885
2 enfants	20 781
3 enfants	24 677
4 enfants	28 573
5 enfants	32 471
6 enfants	36 367
7 enfants	40 263
8 ou plus	41 160

Date et signatures des représentants légaux :

Le dossier doit impérativement être signé par les 2 représentants légaux, à défaut l'absence de signature doit être justifiée

Le :/2024

Signature :

Le :/2024

Signature :

La décision vous sera adressée uniquement par courrier postal à partir du 12 juillet 2024, aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne.

PARTIE A RENSEIGNER PAR L'ADMINISTRATION

COLLÈGE DE SECTEUR	COLLÈGE SOLLICITÉ (1 seul choix possible – 1 seule demande)
<p>DATE :</p> <p>SIGNATURE DU CHEF D'ETABL :</p>	<p>Avis* :</p> <p><input type="checkbox"/> FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE</p> <p><u>MOTIF SI DÉFAVORABLE:</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT :</p>	<p>DATE :</p> <p>SIGNATURE DU PRINCIPAL :</p>
<p><small>* Conformément à l'article D211-11 du code de l'éducation, les demandes de dérogation seront accordées <u>par la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale</u>, en fonction des capacités d'accueil de l'établissement sollicité après affectation des élèves du secteur.</small></p>	<p>CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT :</p>

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

• ATHLETISME	BUSSY-ST-GEORGES MEAUX	<i>Claude Monet Albert Camus</i>
• BADMINTON	SAVIGNY-LE-TEMPLE MOISSY-CRAMAYEL PONTAULT-COMBAULT VILLEPARISIS	<i>La Grange du Bois La Boétie Nicolas de Condorcet Gérard Philipe</i>
• BASKET	MONTEREAU	<i>Pierre de Montereau</i>
• CANOE-KAYAK	LOGNES	<i>La Maillière</i>
• COURSE D'ORIENTATION	FONTAINEBLEAU	<i>International</i>
• DANSE	CLAYE-SOUILLY	<i>Parc des Tourelles</i>
• DANSE HIP-HOP	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	<i>La Rochefoucauld</i>
• DUATHLON	FAREMOUTIERS	<i>Louise Michel</i>
• ESCALADE	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	<i>La Plaine des Glacis</i>
• ESCRIME	ST-FARGEAU-PONTHIERRY	<i>François Villon</i>
• FOOTBALL	VERNEUIL L'ETANG BUSSY-ST-GEORGES BUSSY-ST-GEORGES CHELLES GRETZ-ARMAINVILLIERS MEAUX MELUN PONTAULT-COMBAULT PROVINS SAVIGNY-LE-TEMPLE TORCY VILLEPARISIS	<i>Charles Péguy Anne Frank J.-Y. Cousteau Simone Veil Hutinel Henri Dunant Pierre Brossolette Jean Moulin Marie Curie Henri Wallon Victor Schoelcher Gérard Philipe</i>
• FUTSALL	DAMMARIE-LES-LYS	<i>Robert Doisneau</i>
• GOLF	BOIS-LE-ROI	<i>Denecourt</i>
• GRS	LESIGNY	<i>Les hyverneaux</i>
• GYMNASTIQUE	VAUX-LE-PENIL CHATEAU LANDON	<i>La Mare aux Champs Pierre Roux</i>
• HANDBALL	COMBS-LA-VILLE AVON BRIE-COMTE-ROBERT PERTHES-EN-GATINAIS PONTAULT-COMBAULT TORCY SERRIS	<i>Les Cités Unies La Vallée Georges Brassens Christine de Pisan Monthéty Louis Aragon Madeleine Renaud</i>
• JUDO	DAMMARTIN-EN-GOELE	<i>Europe</i>
• NATATION	PONTAULT-COMBAULT SAVIGNY-LE-TEMPLE	<i>Monthéty La Grange du Bois</i>
• RUGBY	MEAUX	<i>Albert Camus</i>
• VOLLEYBALL	CHESSY MELUN	<i>Le Vieux Chêne Les Capucins</i>
• V.T.T	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	<i>La Plaine des Glacis</i>
• SECTIONS OLYMPIQUES	VULAINES-SUR-SEINE	<i>Colonel Arnaud Beltram</i>
• SPORT PARTAGE	TRILPORT	<i>Le Bois de l'Enclume</i>
• TENNIS	CLAYE-SOUILLY	<i>Les Tilleuls</i>
• TIR SPORTIF	BRIE-COMTE-ROBERT	<i>Georges Brassens</i>
• ULTIMATE	COURTRY	<i>Maria Callas</i>

SECTIONS INTERNATIONALES

- Fontainebleau - CLG International : **Britannique et Germanophone**
- Fontainebleau – CLG Lucien Cézard : **Portugaise**
- Magny-le-Hongre – CLG Jacqueline de Romilly : **Américaine**
- Meaux – CLG Albert Camus : **Germanophone**
- Montereau – CLG André Malraux : **Britannique**

CLASSES A HORAIRES AMENAGES (6^{ème} à 3^{ème})

- Bussy-St-Georges – CLG J.-Y. Cousteau (6^e à 3^e) - Musique
- Champs-sur-Marne – CLG Pablo Picasso (6^e à 3^e) - Musique
- Chelles – CLG Pierre Weczerka (6^e à 3^e) - Musique
- Meaux – CLG Henri Dunant (6^e à 4^e) - Musique
- Melun – CLG Frédéric Chopin (6^{ème} uniquement) - Musique
- Savigny-le-Temple – CLG Louis Armand (6^e à 3^e) - Musique
- Villeneuve-sur-Bellot – CLG Les Creusottes (6^e à 3^e) - Arts plastiques

(à titre indicatif et sous réserve d'effectifs suffisants)